

## **CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 JUIN 2016**

**L'an deux mille seize le vingt juin à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

**Etaient présents :** Monsieur Pascal **POMMIER**, Maire  
MM **HERAULT, LOUVET**,  
MMES **SABOURIN, FILLION**,  
Adjoints  
MMES **FRADE, LAURENT, MEREL, METAIS, NOURRY**,  
**M BERTHELOT**,

**Absents excusés :** Mme **MARTIN** donne pouvoir à Mme **FILLION**  
M. **COTTENCIN** donne pouvoir à M **POMMIER**  
Mme **LE BOITE** donne pouvoir à Mme **METAIS**  
M. **BASCHET** donne pouvoir à M. **BERTHELOT**  
M. **PETIT** donne pouvoir à M. **HERAULT**

**Absents :** **M. BERARD, M. CRUZ, M. BECQUET**

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire :** Mme **FILLION** Martine

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 4 Avril 2016.

Monsieur BERTHELOT apporte des corrections concernant le nombre de voix lors du vote relatif à l'adoption du compte administratif 2015 et du compte de gestion et précise que la séance a été clôturée à 21H05 et non à 20H25.

Un pouvoir a été donné à Monsieur le Maire. Le Maire ne participant pas au vote du budget, il est donc compté en vote nul.

Madame METAIS demande de corriger le vote du compte administratif qui s'est traduit par 12 voix pour, 4 abstentions et un nul. Le Maire s'excuse pour ces erreurs et demande à la secrétaire générale ainsi qu'à la secrétaire de séance plus de rigueur dans les comptes rendus. Le compte-rendu sera corrigé.

### **I°/ CONTRAT DE MAINTENANCE SDESM- ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose qu'il est possible d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016-2020) ;

Ce forfait annuel de prestations de maintenance préventive et corrective pris en charge par le SDESM comprend :

- L'inventaire, l'étiquetage et la mise à jour du patrimoine
- Au point lumineux, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : lampe, appareillage d'alimentation (ballast), drivers LED, plaque électronique LED, câblerie et petit matériel
- Le contrôle annuel des supports et des luminaires
- A l'armoire, le nettoyage et le remplacement de tous les organes en défaut au cours du contrat : protections électriques, contacteurs, horloges et petit matériel.
- Le contrôle annuel et réglage des organes de commande dans les armoires avec un relevé des consommations.
- La remise d'un rapport annuel sur l'état du patrimoine avec des préconisations d'amélioration.
- Un outil de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO) destiné à gérer les installations d'éclairage public, qui permettra aux communes de connaître leur patrimoine et gérer les demandes et le suivi des interventions.

Les communes prendront en charge les prestations suivantes :

- Les recherches de défauts.
- Le mobilier non pris en charge par les SDESM (mâts, lanternes, armoires)
- Le remplacement des lampes à vapeur de mercure défectueuses qui nécessitera le remplacement complet de la lanterne.
- Les accidents en incidents non prévisibles (vandalisme, météo, ...).
- Les travaux de rénovation et de mise en conformité.
- Les travaux de création et d'extension.
- Le traitement des déclarations de travaux (DT, DICT).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'adhérer au nouveau contrat de maintenance préventive et corrective de l'éclairage public au SDESM pour une durée de quatre ans (2016-2020).

## **II° CONVENTION LOCALE DE LA MAISON DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose que la Poste propose au public les services des partenaires au sein d'un espace mutualisé, prenant la forme d'une maison de services au public au sein du bureau de poste d'Egreville. Les opérateurs nationaux proposeront une offre de services qui permettra :

- d'accompagner les usagers dans l'utilisation des services dématérialisés,
- d'avoir un maillage territorial pertinent
- De garantir une qualité de service aux usagers
- D'adapter ses modalités de présence aux besoins des usagers

Madame METAIS demande qui prend en charge les travaux liés à l'accessibilité.  
Monsieur le Maire répond que la Poste prend en charge les travaux liés à l'accessibilité.

Madame NOURRY précise que ces informations sont précisées dans le bail.

Madame METAIS demande la surface dédiée à cet espace ? Madame METAIS aurait aimé que la convention soit plus précise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

### **III°/ DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE A L'ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL**

Le chemin rural cadastré Section YV n°15 est très peu emprunté par le public.

Monsieur et Madame BOURGUIGNON sont propriétaires de deux parcelles sises de part et d'autre d'une partie de ce chemin.

Pour obtenir une meilleure configuration de leur propriété, Monsieur et Madame BOURGUIGNON souhaitent acquérir une portion de ce chemin.

Il y a donc lieu de procéder, préalablement à sa cession, à son aliénation partielle et, de façon concomitante, de créer dans la parcelle YV n°75 qui appartient à Monsieur et Madame BOURGUIGNON, un chemin communal situé dans la continuité de la partie non aliénée.

Une fois les différentes opérations effectuées, les conditions de circulation seront inchangées et la desserte de l'ensemble des parcelles riveraines restera assurée.

Monsieur le Maire précise que les frais de bornage et d'enquête seront à la charge du demandeur.

L'enquête publique se déroulera du 19/09/2016 au 8/10/2016. Monsieur D. BERTHELOT sera le commissaire enquêteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord.

### **IV°/ DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LE TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE VOIES PRIVEES**

Monsieur le Maire expose le projet de classement dans le domaine public du lotissement de la Mardelle, la rue du Parc et la rue du Château.

Monsieur BERTHELOT demande si l'impasse de la rue du Parc est compris dans le projet et à qui appartient le demi-cercle de l'entrée du Château ?

Le Maire répond que ce dossier est ancien et connu de tous. La rue du Parc est concernée et le demi-cercle rue du Château, entrée de Monsieur Rémy ROY

Monsieur BERTHELOT rajoute que ce transfert permettra l'installation de poubelles enterrées et la suppression du stationnement illicite.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'enquête publique préalable en vue du classement dans le domaine public communal des voies privées ouvertes à la circulation et équipements annexes du lotissement de la Mardelle, de la rue du Parc et la rue du Château. A l'unanimité

## **V° DELIBERATION POUR PROCEDER A L'ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE AU PROJET D'ALIENATION D'UN ESPACE PUBLIC**

Monsieur le Maire expose le projet d'aliénation d'un espace public rue du Bois des Places au droit des parcelles cadastrées Section F n°300 (propriété ANNEHEIM) et Section F n°301 (propriété PETITPAS) et division en 2 parcelles de l'emprise déclassée.

Les frais liés à cette aliénation sont également à la charge des demandeurs.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal donne son accord.

## **VI°/ DIVERS**

- a- Monsieur le Maire expose les conséquences des intempéries sur la commune.  
Monsieur le Maire explique que de nombreuses caves ont été inondées et qu'aux Ménins, le bassin d'orage a été saturé.  
Monsieur LOUVET précise qu'il faudrait envisager l'achat de la parcelle boisée en prolongement du bassin afin d'y installer un exutoire.

Monsieur le Maire remercie les services techniques qui ont été rappelés le soir pour plusieurs interventions ainsi le personnel de la coopérative.

Monsieur HERAULT rajoute qu'une quinzaine de bénévoles d'Egreville dont les membres de la randogrevilloise sont allés à Souppes.

Les agriculteurs du secteur se sont également fortement mobilisés.

Monsieur BERTHELOT regrette que Monsieur le Maire ne l'ait pas contacté pour aider lors des inondations.

Monsieur HERAULT répond que localement, les gens se sont mobilisés. Il remercie également le magasin U Express et son Directeur ainsi que le restaurant Le Bistrot qui ont apporté une aide alimentaire. Par ailleurs, les repas de la cantine, que nous ne pouvions plus déprogrammer ont été donnés à Souppes sur Loing.

Monsieur BERTHELOT précise que le syndicat des ordures ménagères prend en charge les 8 000 tonnes de déchets mais à quel coût et qui va prendre en charge la facture.

Madame METAIS demande ce qui fait qu'Egreville soit classé en catastrophe naturelle ?

Monsieur le Maire répond qu'Egreville en a fait la demande, en temps voulu, suite à l'évacuation de personnes en difficultés, risque de pollution, inondations des caves...

Monsieur le Maire évoque également l'arrêt du captage d'eau des Glandelles. Le syndicat d'eau a anticipé le risque de coupure d'eau en organisant avec SAUR le transport de citernes d'eau potable pour l'alimentation des réserves de surpression et en faisant livrer des packs d'eau à chaque commune.

Monsieur le Maire précise que la bonne gestion de cet évènement a fait qu'Egreville n'a pas eu de coupure d'eau.

Madame METAIS demande au nom de Madame LE BOITE pour quelles raisons les hameaux n'ont ils pas été informés du risque de coupure d'eau ?

Monsieur le Maire répond qu'un courrier type rédigé par le syndicat d'eau a été distribué dans toutes les boites aux lettres et que la SAUR a passé des appels téléphoniques à ses abonnés.

- b- Monsieur le Maire explique que le cabinet médical provisoire est installé dans les locaux du Relai d'Assistants Maternels et remercie la Communauté de Communes d'avoir libéré ces locaux.

Le RAM ainsi que l'association « Ô com' trois pommes » exercent leurs activités salle Ménigault.

Nos deux médecins peuvent donc exercer en même temps. Un local a également été loué aux deux infirmières.

Monsieur BERTHELOT demande s'il y a un loyer et la durée de location ?

Le loyer est de 300 € pour les médecins et 100 € pour les infirmières.

Les travaux pour l'aménagement de la maison de santé devraient débuter en Août pour une durée de 10 mois environ.

Ce retard est dû à la complexité des demandes de subventions. Les dossiers vont être déposés auprès de l'Etat, de la Région et des Parlementaires. Nous sommes en attente des notifications.

- c- Monsieur le Maire donne un état d'avancement des travaux et précise que les travaux d'aménagement de l'angle de la route du Bignon et Chemin de Saint Marc sont terminés ainsi que le renforcement de la rue des Murs.

Les travaux relatifs au parking du champ de foire et la piscine seront réalisés à la rentrée.

L'entreprise TINET interviendra à compter du 18 Juillet pour réaliser les travaux relatifs à l'évacuation des eaux pluviales rue Edmond Hubert (réhabilitation de l'ancien fossé exutoire d'Egreville).

- d- Concernant le dossier sur la vidéo-protection, Monsieur le Maire explique que nous sommes en attente de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

- e- Les travaux du bureau de police municipale ont été ralenties suite aux inondations, l'électricien devant répondre aux urgences.
- f- Monsieur le Maire expose qu'il a reçu un courriel de Monsieur BASCHET concernant la non parution d'un article sur le Parc Naturel Régional dans l'Echogrevillois.  
Monsieur le Maire souhaite qu'une communication soit faite au préalable aux membres du conseil municipal.
- g- Monsieur HERAULT explique que le Plan Local d'Urbanisme est lancé. Le dossier a pris un peu de retard car il a fallu faire appel à un prestataire pour avoir un fond de plans à jour.  
Une réunion a eu lieu avec le cabinet Rivière-Letellier le 17 Juin au cours de laquelle a été remise une première ébauche de zonage tenant compte des recommandations du SCOT. Le cabinet Rivière-Letellier donnera en juillet une version corrigée du zonage qui sera présentée lors de la réunion de la commission urbanisme organisée début septembre.
- h- Monsieur le Maire informe que la Société SOCOTEC a visité tous les locaux communaux et a présenté un rapport avec l'ensemble des aménagements à réaliser dans le cadre de l'agenda accessibilité.  
Les commissions Etudes et Bâtiments se réuniront pour travailler sur ce dossier.  
Madame METAIS a fait part de son étonnement. Le cabinet Michelon n'était-il pas mandaté pour réaliser cette prestation ?  
Le cabinet Michelon travaille sur le dossier de la salle des fêtes. En effet, après de nombreuses années de tergiversations, il faut bien se décider à la mettre aux normes.

## Tour de Table

Monsieur HERAULT informe que les commissions « Etudes et Projets » et Bâtiments se réuniront le lundi 4 juillet 2016 à 18H30.

Madame SABOURIN expose que la réunion de lancement sur la refonte du site internet a eu lieu le 26 mai dernier. La Société Mandibul de Nemours retenue pour cette prestation a établi un planning de réunions. Lors de la prochaine réunion (23 Juin), l'arborescence du site devrait être validée. Le site devrait être mis en ligne pour la fin de l'année.

Madame SABOURIN informe que la fête de l'été aura lieu le samedi 25 Juin à partir de 20 heures (restauration sur place, musiciens, DJ, retraite aux flambeaux, feu d'artifice).

Monsieur LOUVET donne l'état d'avancement de la construction du hangar des services techniques. L'entreprise DUBOIS devrait réaliser la couverture à compter du début de la semaine prochaine. Ensuite, l'entreprise FROT réalisera la dalle.

Madame FILLION informe que le conseil d'école Dufet-Bourdelle est prévu le 23 Juin et celui de l'école Massenet aura lieu le 27 Juin 2016. La kermesse aura lieu le 25 Juin sur le Champ de foire.

Madame FILLION informe que Monsieur le Maire a participé le 9 Mai à une réunion sur le plan de sûreté à l'Ecole Massenet.

Monsieur le Maire insiste pour que la commission scolaire se réunisse à ce sujet entre autres.

Madame NOURRY demande un compte rendu de la réunion d'ouverture d'appels d'offre pour l'aménagement de la zone d'activités.

Madame FRADE signale qu'il y a un trou sur le trottoir devant chez elle.  
Les services techniques interviendront.

Madame LAURENT informe que les bancs sont commandés. Il faut valider l'emplacement.

Monsieur BERTHELOT prie d'excuser Monsieur BASCHET qui participe à un conseil syndical de Seine-et-Marne Numérique ce même jour à 18h00 à Melun.

Madame METAIS demande de la part de Madame LE BOITE où en est le dossier sur la capacité d'accueil des NAP (Nouvelles Activités Scolaires).

La durée des NAP étant trop courte, il n'est pas possible de transférer les NAP à la salle des fêtes.

Aucune remarque n'étant soulevée, la séance est levée à 20H40.